

Conseil Municipal du 9 mars 2020

Sommaire :

Compte-rendu	Page 2
Indicateurs financiers de la mandature 2014-2020	Page 13
Remerciements	Page 14
Annexe 1 - Rapport d'activité 2019 de l'Espace Culturel	Page 16
Annexe 2 - Tableau consolidé du règlement intérieur de la commande publique	Page 26
Annexe 3 - Statuts de la CCB3F	page 27
Annexe 4 - Compte administratif 2019	Page 32

Compte-rendu du Conseil Municipal du 9 mars 2020

sous la Présidence de M. Denis PAYSANT, Maire

-- 0 --

Présents (20) : M. Denis PAYSANT, M. Bernard ALTMAYER, Mme Marie-Christine AUBIN, Mme Nadine CAPS, M. Armel CHABANE, M. Robert CHAMPLON, Mme Françoise DALSTEIN, M. Denis DELLWING, Mme Chantal GARAU, M. Roland GLODEN, Mme Esther GOELLER, M. Franck ISCH, M. Clément LARCHER, M. David LOUYA, M. Guy OLLINGER, M. Isiakou Camaroon OUBA BABA, Mme Michelle RIGAUD, M. Manuel RIOS, M. Régis SUMANN, Mme Marie-Christine VENNER.

Excusés (4) : Mme Isabelle BELAID, Mme Brunella RISTAGNO, M. Jean-Marie SIBILLE, Mme Christiane WAGNER

Délégations

Les activités de M. le Maire, dans le cadre de ses délégations reçues du Conseil Municipal ont été les suivantes depuis le 16 décembre 2019, date du dernier Conseil Municipal :

- Droit de Prémption Urbain (DPU)

La commune a reçu les dix (10) Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA), dont deux (2) concernant un terrain non bâti et huit (8) pour des immeubles bâtis.

Dans tous les cas, M. le Maire a décidé de ne pas faire usage du droit de préemption dont dispose la Commune de Bouzonville.

- Encaissement de chèque de l'assureur de la collectivité

M. le Maire a procédé le 26 janvier 2020 à l'encaissement d'un chèque de 601,05 € de l'assureur de la collectivité. Ce chèque a été émis en remboursement partiel de la cotisation d'assurance due pour un véhicule communal retiré de la flotte des véhicules communaux au mois de septembre 2019 suite à un sinistre.

- Cession d'un fourgon pompe tonne

Pour mémoire, M. le Maire informait le Conseil Municipal de la mise en ligne sur le site Le Bon Coin d'un fourgon Pompe Tonne acquis par la Commune de Bouzonville en 1996 pour le Centre de Secours de Bouzonville, avant la départementalisation du service d'incendie et de secours en 2000. Le SDIS avait remis ce véhicule à la collectivité au printemps dernier. La mise à prix initiale avait été fixée à 6 500 € puis, faute de preneur, abaissée à 4 500 €. En définitive, ce véhicule a été cédé à la société Arcelor Mittal, site de Florange, le 28 février 2020 au prix de 3 600 €. M. le Maire a procédé à l'encaissement du chèque au profit de la Commune de Bouzonville.

- Contrats, cotisations et abonnements
 - **Renouvellement du contrat de prestation informatique avec la société JVS** : La Mairie a souscrit depuis 2011 un contrat d'hébergement et d'accès à distance multi utilisateurs (10 en tout) pour les applications métiers des services administratifs avec la société JVS informatique. Un contrat portant renouvellement de cette prestation a été souscrit en janvier 2020 avec effet au 1^{er} novembre 2019 pour une durée de 5 ans renouvelable 4 fois, soit 5 ans au total. Le coût annuel de la prestation est de 3 230,10 € hors taxes.
 - **Renouvellement d'abonnement aux publications de la vie communale** : L'abonnement aux publications de la vie communale a été renouvelé le 1^{er} février pour 12 mois à compter du 1^{er} mars 2020, moyennant un coût annuel de 118 €.
 - **Renouvellement de l'abonnement aux affiches du moniteur** : l'abonnement aux affiches du moniteur a été renouvelé pour 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2020 pour un coût de 27,50 €.
 - **Renouvellement au guide permanent des opérations funéraires** : l'abonnement au guide permanent des opérations funéraires a été renouvelé pour l'année 2020 auprès des éditions Weka pour un coût annuel de 682 €.
 - **Renouvellement de l'adhésion à MATEC** : l'adhésion à Moselle Agence Technique (MATEC) a été renouvelée pour 2020 moyennant le paiement d'une redevance de 2 013,50 €. A noter qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, le service de conseil juridique du conseil aux Maires a été dissout. Les prestations de conseil du Département de la Moselle ont été transférées à son agence MATEC. Le renouvellement de cette adhésion était donc indispensable pour continuer à bénéficier des conseils juridiques du Département.
 - **Renouvellement d'un contrat de location et contrat supplémentaire pour des défibrillateurs** : Lors du Conseil Municipal du 17 octobre 2017, Monsieur le Maire informait le Conseil Municipal de la signature du contrat de location pour la fourniture d'un défibrillateur pour le site de l'Hôtel de Ville avec la société GRENKE. Ce contrat a été renouvelé tous les ans depuis. Le coût est de 50 € hors taxes par mois. Un nouveau contrat a été souscrit le 14 février 2020 pour 3 défibrillateurs supplémentaires (au groupe scolaire Pol Grandjean, à la salle des fêtes et au conservatoire de musique) également au prix unitaire de 50 € hors taxes par mois, soit 200 € hors taxes par mois en tout pour 4 défibrillateurs.

- Procédures contentieuses de et à l'encontre de M. Jean-Luc LUMEN

- **Commune de Bouzonville contre M. Jean-Luc LUMEN :**

Pour mémoire, M. Jean-Luc LUMEN, domicilié 7 rue de la forêt 57320 Filstroff est propriétaire d'une grange située rue d'Eller, sur une parcelle cadastrée section 1, parcelle n°81. Depuis des mois, un échafaudage était installé sur l'usoir au droit de sa propriété en support de sa communication personnelle.

Bien qu'il soit autorisé d'y entreposer du matériel agricole ou encore du bois, un usoir n'en reste pas moins partie intégrante du domaine public. L'utilisation faite de

l'usoir par M. LUMEN était considérée comme une appropriation abusive de l'espace public.

Monsieur Jean-Luc LUMEN a été mis en demeure le 15 novembre 2019 de démanteler son installation pour le 29 novembre 2019. L'intéressé avait répondu par courrier qu'il n'en ferait rien.

Par conséquent, Monsieur le Maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal à représenter la Commune de Bouzonville dans les dossiers contentieux qui l'opposent à des tiers, a saisi le Tribunal Administratif de Strasbourg en référé le 3 décembre 2019.

Le Tribunal Administratif, par ordonnance du 30 décembre 2019, a ordonné à M. Jean-Luc LUMEN de libérer l'usoir qu'il occupait sans titre sur le Domaine Public, tout en précisant qu'à défaut pour le contrevenant d'obtempérer, le Maire pourrait demander le concours de la force publique.

En application de ce jugement, Madame le Sous-préfet de l'arrondissement de Forbach, par courrier du 15 janvier 2020 a donné son accord pour le concours de la force publique en vue de l'expulsion de M. Jean-Luc LUMEN.

M. Jean-Luc LUMEN ayant depuis le jugement lui même démantelé l'installation incriminée pour n'y laisser que du matériel agricole en conformité avec le code des usages ruraux de la Moselle il n'a pas été nécessaire de faire appel aux forces de l'ordre.

- M. Jean-Luc LUMEN contre la Commune de Bouzonville :

M. Jean-Luc LUMEN, domicilié 7 rue de la forêt 57320 Filstroff, a saisi en référé le juge administratif le 15 janvier 2020 contre la Commune de Bouzonville. Ce justiciable estime que les emplacements réservés au stationnement du centre ville ne sont pas aux normes. Il réclamait également des indemnités et pénalités diverses.

La collectivité, après avoir refusé une proposition de médiation du Tribunal a présenté un mémoire en défense le 30 janvier 2020.

Le juge des référés, par ordonnance du 4 février 2020, a débouté M. Jean-Luc LUMEN de toutes ses demandes, jugeant ses conclusions mal fondées.

Informations diverses

- Population légale 2020

L'INSEE a notifié à la Commune de Bouzonville sa population légale 2020 par un courrier reçu le 18 décembre 2019. La population légale de la Commune est de 4 027 habitants.

- Accusé de réception par l'Etat de la candidature de la CCB3F pour la Commune de Bouzonville à la signature d'une convention relative à une Opération de Rénovation du Territoire (ORT)

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 16 décembre 2019 approuvait le périmètre et le contenu de l'ORT de la Commune de Bouzonville et autorisait M. le Maire à cosigner la convention y afférente avec le représentant de l'Etat et M. le Président de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières (CCB3F).

Par courrier en date du 9 décembre 2019 reçu par la CCB3F le 6 janvier 2020, M. le Préfet de la Moselle accuse réception de la candidature de la Commune de Bouzonville pour la co-signature d'une ORT. Il indique par ailleurs que ce dossier sera instruit par la nouvelle Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) mise en place à compter du 1^{er} janvier 2020. La signature proprement dite interviendra donc courant 2020.

- Courrier de la préfecture concernant le dépositaire communal

Depuis l'ouverture de la chambre funéraire de l'entreprise Pompes Funèbres de la Nied, le dépositaire municipal situé rue du 27 novembre n'est plus utilisé. Par courrier en date du 31 janvier 2020, Madame le Sous-préfet de l'arrondissement de Forbach - Boulay souhaite connaître la position de la Commune sur l'utilisation future de ce local. Elle indique que le dépositaire communal pourra continuer à être utilisé, uniquement pour le dépôt provisoire de corps après mise en bière, seulement si la collectivité procède à des aménagements en termes de climatisation et d'accessibilité des PMR.

La Commune de Bouzonville aura à se prononcer prochainement sur ce dossier.

- Place d'hébergement d'urgence à la Maison de retraite Sainte Croix

Par courrier reçu en Mairie le 15 janvier 2020, l'Association Monsieur Vincent informe la Commune de Bouzonville de la création d'une place d'accueil temporaire d'urgence à la Maison de retraite Sainte Croix.

- Suivi du dossier Manoir Bouzonville

Après deux réunions préparatoires avec les services concernés, le permis de construire de la société Manoir Industrie a été déposé le jeudi 27 février 2020. Le délai d'obtention du permis de construire est estimé à un mois et demi.

- Productivité du Dispositif de Recueil Biométrique - Recrutement d'un agent

Pour mémoire, M. le Maire informait le Conseil Municipal lors de sa séance du 16 décembre 2019, de l'augmentation de la productivité du Dispositif de Recueil (DR) sur la période allant de septembre à novembre 2019, notamment par la suppression des prises de rendez-vous pour la confection des titres sécurisés.

Les statistiques fournies à cette occasion se confirment en décembre et d'avantage encore en janvier et février 2020.

Sur la période de janvier à août 2019, période pendant laquelle l'activité est la plus importante dans l'année, les services ont traité en moyenne 132 demandes de titres sécurisés par mois. Les délais de prise de rendez-vous étaient de 2 mois.

Sur la période de septembre à décembre 2019, saison à laquelle l'activité tend tous les ans à décroître, la production est passée à 188 titres par mois en moyenne, soit une augmentation de 43 % par rapport à la période précédente, sans délai de prise de rendez-vous.

Le nombre de demandes de titres traités a été de **285 en janvier et de 314 en février** (soit 14,98 par jour ouvré en moyenne sur les deux premiers mois de l'année), impliquant un fonctionnement quasiment continu de l'appareil mis à disposition par l'Etat. La Commune de Bouzonville se classe donc 8^{ème} sur les 33 communes mosellanes équipées d'un DR en terme de productivité par machine. A titre de comparaison sur la même période en 2019, le nombre de titres a été de 159 en janvier et 152 en février, soit une augmentation de 92,60 %.

M. le Maire de Bouzonville indiquait précédemment avoir recruté un agent administratif contractuel sur poste vacant avec effet au 1^{er} septembre 2019, partiellement affecté à hauteur de 22 heures par semaine à la confection de titres sécurisés et travaillant également 13 heures par semaines en tant qu'ATSEM.

L'agent en question, Mme Mylène FISCHER, a été nommée sur son poste de manière permanente avec effet au 1^{er} janvier 2020.

- Projet de Maison de Santé

M. le Maire avait répondu à l'invitation de M. le Président de la République et s'était rendu au Palais de l'Elysée avec d'autres Maires de la Région Grand Est le 26 février 2019 dans le cadre du Grand Débat National.

A cette occasion, M. le Maire avait remis un courrier à Monsieur le Président de la République sollicitant le concours des services de l'Etat sur le projet de Maison de Santé porté par les élus de notre territoire. Le Chef de l'Etat, par courrier du 19 mars 2019 indiquait que le dossier était transmis au ministère ainsi qu'à l'Agence Régionale de Santé pour traitement.

Par courrier en date du 19 juillet 2019, reçu en Mairie le 3 janvier 2020, Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est confirme que le territoire du bouzonvillois est identifié comme Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) pour l'installation de médecins généralistes.

Le soutien de l'ARS pour une réalisation différée d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire dans les locaux de l'ancien Lycée Professionnel semble acquis. Dans l'immédiat, l'ARS recommande la mise en oeuvre d'un exercice coordonné en réseau des activités médicales et paramédicales.

- Travaux sur le pont ferroviaire de la rue d'Alzing

Le Département de la Moselle estime qu'il convient soit de consolider le pont au dessus de la voie ferroviaire, rue d'Alzing, soit de le reconstruire. En attendant, un arrêté départemental a instauré une circulation alternée pour les véhicules légers rue d'Alzing, depuis le lundi 24 février 2020 et ce jusqu'au 31 décembre 2021. Une déviation par Schreckling et Tromborn a également été mise en place pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes.

- Gare de Bouzonville

Par courrier en date du 9 décembre 2019, la SNCF, division gares et connexions, a proposé à la Commune de Bouzonville d'adhérer à son nouveau programme des "1001 gares". Ce programme consiste pour la Commune, aidée par la SNCF, à reconvertir les gares désaffectées en espace de coworking, commerces, espaces associatifs ou autre.

Par courrier en date du 31 décembre 2019, M. le Maire de Bouzonville a répondu que la Commune de Bouzonville essayait en lien avec d'autres collectivités d'obtenir la réouverture de la ligne ferroviaire reliant Dillingen à Thionville via Bouzonville. Dans ces conditions, la gare de Bouzonville, rénovée en 2018 par la SNCF avant sa fermeture serait un atout essentiel et qu'il ne saurait donc être question de changer l'affectation de ce bâtiment.

- Desserte ferroviaire Sarrebruck - Bouzonville - Thionville - Luxembourg

Lors de l'Assemblée Générale des Maires de la Moselle du 28 septembre 2019, M. Jean Luc BOHL, Vice-président de la Région Grand Est a été interpellé par de nombreux élus, notamment le Maire de Bouzonville, M. Patrick WEITEN, Président du Conseil Départemental de la Moselle et M. André BOUCHER, Vice-président de la Région Grand Est sur leur souhait de voir la ligne ferroviaire Dillingen - Thionville réactivée.

Toutes les collectivités locales sur le trajet de la ligne allant de Dillingen - Thionville - Luxembourg ont par ailleurs adopté, courant 2019, une motion allant dans ce sens.

La Commune de Bouzonville, par courrier en date du 5 novembre 2019 a transmis les motions à M. le président du Conseil Régional Grand Est.

Par courrier du 19 février 2020, M. le Président de la Région Grand Est a répondu que la ligne Dillingen - Bouzonville - Thionville ne figurait pas dans le programme des interventions prioritaires de sa collectivité pour la période 2020-2024. Il indique que ce programme serait le résultat d'une concertation avec les Landers Allemands.

Une réponse a été transmise le 5 mars 2020, notamment sur le fait que, contrairement à ce qui est affirmé, la Région de Sarre s'est exprimée en faveur de la réactivation de la desserte ferroviaire transfrontalière et qu'aucune étude sérieuse n'a, à ce jour, été réalisée sur la viabilité de cette ligne.

Une copie de la réponse de la Région Grand Est a été faite à l'ensemble des collectivités locales ayant adopté la motion commune ainsi qu'à M. le Président du Conseil Départemental.

Manifestations

- Remerciements

M. le Maire remercie les organisateurs des manifestations et réunions publiques qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil Municipal et notamment :

- le spectacle "Noël en partage" le 18 décembre 2019,
- la cérémonie des voeux du Maire du 24 janvier 2020,
- Le repas des Seniors du 9 février 2020,
- la fête de la choucroute de Barytenbas du 8 mars 2020.

- Manifestations à venir

Par ailleurs, M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal des manifestations à venir et les invite par leur présence à encourager les organisateurs, notamment :

- la fête de la choucroute de Barytenbas le 8 mars 2020,
- la Grande braderie du Vendredi Saint, le 10 avril 2020,
- la marche Foxtrail de Bouzonville Athletic Club le 13 avril 2020.

1. 2020030901 - Approbation de l'ordre du jour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour suivant :

- 1 2020030901 Approbation de l'ordre du jour
- 2 2020030902 Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2019
- 3 2020030903 Rapport d'activité 2019 de l'Espace Culturel
- 4 2020030904 Travaux sylvicoles 2020
- 5 2020030905 Modification du règlement intérieur de la commande publique
- 6 2020030906 Approbation des statuts de la CCB3F
- 7 2020030907 Approbation du compte de gestion 2019
- 8 2020030908 Compte administratif 2019
- 9 2020030909 Affectation des résultats 2019

2. 2020030902 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2019

M. Armel CHABANE a demandé à ce que le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2019 soit modifié concernant sa question relative aux Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT, point numéro 3 de l'ordre du jour, page 7 du compte-rendu).

La rédaction était la suivante à l'origine :

"Monsieur Armel CHABANE demande en quoi consiste une ORT"

La rédaction souhaitée est la suivante :

"Monsieur Armel CHABANE demande quelles seraient les traductions concrètes de la mise en oeuvre d'une ORT à Bouzonville".

M. Denis DELLWING estime que la rédaction initiale du compte-rendu était davantage en conformité avec la teneur de la question de M. Armel CHABANE que la nouvelle version demandée par l'intéressé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 17 voix pour et 3 abstentions d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 décembre 2020 ainsi modifié.

3. 2020030903 - Bilan d'activité 2019 de l'Espace Culturel

Le bilan d'activité de l'Espace Culturel est annexé à la présente note de synthèse.

Ce point à l'ordre du jour ne donne pas lieu à délibération car il s'agit simplement d'une information donnée au Conseil Municipal.

4. 2020030904 - Travaux sylvicoles 2020

Le programme technique des travaux sylvicoles proposé par l'Office National des Forêts pour 2020 est le suivant :

Travaux	Parcelle concernée	Distance / superficie
Cloisonnement par maintenance mécanisée et entretien des chemins	10	6,3 Km
Dégagement manuel des régénérations naturelles	10	3,85 Ha

Le coût de ces prestations figurant dans le devis de l'ONF est de 4 360,00 € hors taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le programme des travaux sylvicoles proposé.

5. 2020030905 - Modification du règlement intérieur de la commande publique

La dernière version du règlement intérieur des procédures afférentes à la commande publique a été adoptée par délibération du Conseil Municipal le 18 octobre 2018.

La réglementation sur le seuil en deçà duquel l'autorité territoriale est autorisée à procéder à une commande directe sans consultation a été modifiée par le Décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019, codifié à l'article R2122-8 du Code de la

Commande Publique. Le seuil maximal en dessous duquel la commande directe est autorisée, fixé jusqu'à présent à 25 000 € hors taxes, est porté à 40 000 € hors taxes.

Il est donc proposé de modifier le tableau du règlement intérieur de la commande publique en conséquence. La version consolidée du règlement intérieur est synthétisée dans le tableau annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la modification proposée du règlement intérieur de la commande publique de la Commune de Bouzonville.

6. 2020030906 - Approbation des statuts de la CCB3F

Par délibération en date du 4 décembre 2019, la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières (CCB3F) a approuvé ses statuts. Ces statuts ont été notifiés aux communes membres par courrier le 12 décembre 2019.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les statuts doivent également être approuvés par les communes membres de la CCB3F dans un délai de trois mois.

Les statuts tels qu'approuvés par le conseil communautaire du 4 décembre 2019 sont reproduits en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les statuts de la CCB3F annexés.

7. 2019030907 - Approbation du compte de gestion 2019

La Direction Générale des finances Publiques n'ayant en définitive pas été en mesure de produire la version définitive du compte de gestion 2019 de la commune de Bouzonville, ce point est retiré de l'ordre du jour.

8. 2019030908 - Approbation du compte administratif 2019

Le compte administratif 2019 présenté par l'ordonnateur présente la balance suite, en tout point identique aux écritures du comptable de la collectivité :

Equilibre budgétaire de l'exercice 2019			
	Dépenses	Recettes	Balance
Fonctionnement	3 527 087,90	3 737 710,52	210 622,62
Investissement	671 979,73	832 146,22	160 166,49
Total	4 199 067,63	4 569 856,74	370 789,11

Affectation des résultats 2018			
	Dépenses	Recettes	Balance
Fonctionnement		298 108,37	298 108,37
Investissement	17 386,50		-17 386,50
Total	17 386,50	298 108,37	280 721,87

Balance 2019			
	Dépenses	Recettes	Balance
Fonctionnement	3 527 087,90	4 035 818,89	508 730,99
Investissement	689 366,23	832 146,22	142 779,99
Total	4 216 454,13	4 867 965,11	651 510,98

Le détail du compte administratif est annexé au présent compte-rendu.

M. Guy OLLINGER demande pourquoi le Conseil Municipal n'a pas été précédé d'une réunion de la commission des finances, notamment pour l'examen du compte administratif.

M. le Maire répond que c'est sa décision au motif que le compte administratif aurait été le seul et unique point à l'ordre du jour de la commission. Le document détaillé a été transmis avec la note de synthèse pour analyse à tous les élus. Enfin, M. le Maire tient à assumer pleinement avec sa majorité les résultats du compte administratif 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 19 voix pour et 1 contre d'approuver le compte administratif 2019.

9. 2020030909 - Affectation des résultats 2019

Compte tenu des résultats du compte administratif 2019, l'affectation des résultats proposée est la suivante :

R 001 Report de l'excédent d'investissement	142 779,99
- Restes à réaliser en dépenses	955 478,96
+ Restes à réaliser en recettes	527 449,00
<hr/>	
= RI 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	285 249,97
Excédent de fonctionnement brut	508 730,99
- Excédent de fonctionnement capitalisé	285 249,97
<hr/>	
= RF 002 Report de l'excédent de fonctionnement	223 481,02

M. Guy OLLINGER estime que ces excédents seront utiles pour financer le surcoût lié à la réalisation du nouvel espace périscolaire.

M. le Maire rappelle que ce projet est d'ores et déjà financé et répète que sa réalisation ne devra occasionner aucun surcoût.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 19 voix pour et 1 contre d'approuver l'affectation des résultats proposée.

Bilan financier de la mandature 2014-2020

M. le Maire clôt la séance du Conseil Municipal et souhaite porter un certain nombre d'indicateurs relatifs à la mandature 2014-2020 à la connaissance de ses collègues élus.

- **Gestion des ressources humaines** : La charge de personnel a représenté 1 562 972,20 € en 2013. Elle a augmenté en moyenne de 1,05 % par an pour atteindre 1 661 378,63 € en 2019. Au 1^{er} mars 2014, la Commune de Bouzonville employait 47 salariés pour un total de 36,71 Equivalent Temps Plein (ETP). Au 1^{er} mars 2020 le nombre de salariés était de 43 représentant 37,33 ETP. L'engagement de 2014 de maîtriser la charge du personnel a donc été respecté, malgré les créations de postes et le Glissement Vieillesse Technicité (GVT).
- **Endettement de la Commune** : au 1^{er} janvier 2014, le stock de la dette était de 3 716 749,31 €. Le montant était de 3 600 659,71 € au 1^{er} janvier 2020. La promesse de ne pas augmenter l'endettement de la Commune a été tenue.
- **Fiscalité directe communale** : Les impôts ont été augmentés deux fois au cours des 6 dernières années, de 1,03 % en 2016 et de 3,02 % en 2017. En moyenne, les impôts prélevés par la Commune de Bouzonville ont donc augmenté en moyenne de 0,68 % par an au cours de la mandature, d'un montant inférieur à l'inflation constatée au cours de la même période.
- **Investissements** : Sur les 6 années de la mandature qui s'achève, hors dépenses de fonctionnement, la Commune a investi à hauteur de 3 236 165,07 €.
- **Trésorerie** : Au 1^{er} janvier 2014, la trésorerie de la collectivité était de 137 101,77 €. Elle était de 1 116 638,29 € au 1^{er} janvier 2020. Elle est potentiellement de 575 000 € au 9 mars 2020. Le fonds de roulement de la collectivité a été amélioré.

M. le Maire estime que la majorité a donc géré les deniers de la Commune de Bouzonville en bon père de famille et laisse une situation financière saine à la prochaine équipe municipale.

Remerciements

Remerciements de M. le Maire

Pour clore ce dernier Conseil Municipal de la mandature, M. le Maire tient à adresser les mots suivants au Conseil Municipal :

"Au moment de quitter mes fonctions, je me remémore la date du 11 mars 1983, date à laquelle je fus installé comme conseiller municipal.

Presque jour pour jour, 37 ans plus tard, je préside mon dernier Conseil Municipal.

Je remercie M. Pierre GRANDJEAN et mon prédécesseur de m'avoir fait confiance. Cette confiance a été rendue par une confiance égale, une fidélité et une loyauté pleine et entière de ma part.

A présent, j'aspire à une autre vie sans regret et sans amertume.

Durant ce dernier mandat en tant que premier magistrat de la ville, j'ai été à l'écoute de mes concitoyens et les ai beaucoup rencontrés. Pour leur être utile, il faut les aimer. C'est ce que je me suis efforcé de faire. J'ai le sentiment qu'ils me l'ont bien rendu.

Avoir comparé le maire à quelqu'un qui vit dans sa tour d'ivoire m'a profondément blessé. Cette remarque faite au cours de la campagne par l'un des candidats dans un tract électoral est totalement mensongère.

Durant le mandat qui s'achève, les élus municipaux ont beaucoup travaillé lors de 47 conseils municipaux, 134 réunions de commissions et 32 conseils d'administration du CCAS, ce qui n'est pas rien. Je remercie sincèrement mes collègues, adjointes et adjoints, conseillères et conseillers pour le travail accompli.

Avec mon équipe, j'assume pleinement le bilan de cette mandature et laisse le soin aux censeurs porter leur jugement sur la gestion des dossiers. La plupart des engagements de campagne pour les municipales de 2014 ont été tenus.

Par ailleurs, je tiens également à remercier l'ensemble du Personnel communal pour son action à mes côtés et au côté des élus, notamment les chefs de service et leurs équipes respectives.

J'ai exercé les fonctions de Maire avec beaucoup de fierté et part avec le sentiment du devoir accompli.

Pour l'avenir, je souhaite à l'élu(e)-maire et à l'équipe issue des urnes beaucoup d'énergie et de réussite.

Bonne route à celles et ceux qui seront élus.

N'ayant jamais formulé publiquement de critiques à l'encontre de mes prédécesseurs, dans l'avenir, je n'en porterai pas plus sur l'action de mon successeur. Je sais combien la tâche est difficile.

La route est tracée, le cadre est connu. Nul ne pourra s'affranchir du projet de Ville que l'équipe en place a commencé à construire depuis près de deux ans maintenant. "Habitat", "Santé", "Culture, sport et éducation", "Commerce, artisanat et économie" sont autant d'axes sur lesquels des avancées réelles ont été possibles grâce à un travail collectif.

La Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières (CCB3F) aura été et restera un partenaire incontournable. La Commune de Bouzonville, dans le traitement des dossiers, ne doit cependant pas se laisser imposer les décisions par la CCB3F. En dernier ressort, celles-ci appartiennent toujours aux élus de Bouzonville.

Chers Collègues, je vous remercie chaleureusement. Je souhaite beaucoup de bonheur à celles et ceux qui ne se représentent plus au suffrage des électeurs. Je formule les meilleurs aux autres."

Remerciements de M. Robert CHAMPLON

M. Robert CHAMPLON se déclare honoré d'avoir servi la Ville de Bouzonville pendant 25 ans. Il s'est beaucoup investi pour le commerce, l'artisanat ainsi que, plus récemment, pour l'aménagement du Parc de la Nied.

Il remercie M. le Maire pour la confiance qu'il lui a témoignée et espère retrouver à l'avenir les membres actuels et à venir du Conseil Municipal dans un cadre associatif, voire politique.

Remerciements de M. Clément LARCHER

M. Clément LARCHER n'aura bientôt plus de fonction élective, ce qu'il regrette. M. Clément LARCHER se félicite d'avoir contribué, en 1989, au rapprochement de M. Pierre GRANDJEAN et de M. Denis PAYSANT. Il remercie M. Denis PAYSANT d'avoir fait voter le maintien du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays Bouzonvillois (SIAPB) dans le paysage institutionnel local. M. Clément LARCHER souhaite beaucoup de succès à ceux qui seront élus prochainement.

Remerciements de M. Bernard ALTMAYER

La Ville de Bouzonville reste dynamique malgré ses faiblesses, mais restera chère au cœur de M. Bernard ALTMAYER après les élections bien qu'il ait décidé également de se retirer de la vie publique.

Au nom du Conseil Municipal, M. Bernard ALTMAYER remercie le Maire pour son engagement de longue date pour la Commune de Bouzonville, son accessibilité et sa proximité. L'investissement personnel et le dévouement de M. Denis PAYSANT ne se sont jamais démentis, parfois au détriment de ses proches et de sa famille.

Pour toutes ces raisons, M. Bernard ALTMAYER, au nom du Conseil Municipal, remet la médaille d'honneur de la Ville de Bouzonville à M. Denis PAYSANT.

Annexe 1 - Rapport d'activité 2019 de l'Espace Culturel



Rapport d'activité

2019

2, rue des Bénédictins
57320 Bouzonville

espace.culturel@mairie-bouzonville.fr
03 87 75 50 17



Sommaire

Informations générales	p.3
Lecteurs actifs.....	p.4
Prêts.....	p.5
Fonds propre.....	p.6
Recettes propres	p.6
Animations	p.7
Scolaire.....	p.8
Multi-accueil	p.8
Maison de retraite.....	p.8
Budget	p.9

Informations générales

L'équipe des bénévoles de l'Espace Culturel est une équipe dynamique. Elle permet à la structure d'assurer l'accueil des lecteurs et beaucoup d'animations et de rendez-vous culturels. Deux salariés à plein temps encadrent une équipe d'une dizaine de bénévoles.

Suite à la réorganisation décidée en 2018 par la Direction de la Lecture Publique du Département de la Moselle, à partir du 1^{er} janvier 2019, le pôle de Nilvange devenait le nouveau référent territorial de l'Espace Culturel de Bouzonville.

Ce changement d'organisation a demandé durant tout le premier semestre 2019 une organisation conséquente afin de rendre les quelques 1617 documents au pôle précédent basé à Créhange et de réattribuer une sélection provenant de Nilvange.

Les bourses aux livres organisées lors de la Nuit de la Lecture, le 19 janvier et du ciné-concert, le 3 août ont permis de récolter respectivement 299 € et 374 € avec les livres mis en désherbage ou en dépôt par des lecteurs souhaitant s'en débarrasser.

L'année 2019 a été ponctuée d'environ 56 animations publiques, qu'il s'agisse de rencontres, conférences, lectures, expositions ou ateliers. S'ajoutent à celles-ci les rencontres et lectures avec les scolaires ou le multi-accueil.

Parmi les rendez-vous phares, on compte désormais la traditionnelle Nuit de la Lecture et la fête de la musique. Le Printemps des poètes transfrontaliers est également une occasion de prendre part à un événement international avec des structures culturelles de Belgique, d'Allemagne et du Luxembourg.

Lecteurs actifs

Pour une ville de 4 055 habitants, l'Espace Culturel compte 948 lecteurs (individuels et groupes) actifs et 1 804 inscrits (1 772 inscrits l'an passé).

Répartition des lecteurs actifs (ayant effectué au moins un emprunt sur la période).

	2019	2018
Lecteurs en ville	291	269
Lecteurs extérieurs	631	664
Inscriptions individuelles	922	933
Inscriptions payantes	393	394
Inscriptions gratuites	529	539
Groupes en ville	21	21
Groupes extérieurs	5	5
Nombres d'inscrits dans les groupes	26	26

Tranches d'âge et sexe

	Hommes	Femmes	Total
De 0 à 13 ans	199	236	435
De 14 à 19 ans	27	44	71
De 20 à 29 ans	7	14	21
De 30 à 59 ans	30	187	217
60 ans et plus	36	140	176
TOTAL	299	621	920

	Résidents à Bouzonville		Hors commune	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
De 0 à 13 ans	69	58	130	178
De 14 à 19 ans	15	16	12	28
De 20 à 29 ans	3	2	4	12
De 30 à 59 ans	8	51	22	136
60 ans et plus	13	55	23	85
TOTAL	108	182	191	439
	290 (32%)		630 (68%)	

Prêts

Au niveau du fond de l'Espace Culturel, on comptabilise 21 336 prêts sur l'année, détaillés comme suit :

Documents adultes :	8 940
Documents enfants :	12 396
Documents audio :	341
Documents électros :	2
Autres :	18

Ces prêts peuvent concerner le fonds propre ou les documents mis à disposition par la DLPB qui ont été renouvelés 2 fois l'an passé à hauteur d'un échange d'environ 500 documents.

Livres adultes les plus empruntés :

1. *Gran Paradiso*, Françoise Bourdin (roman sorti le 6 septembre 2018)
2. *Les amants du Presbytère*, Marie-Bernadette Dupuy (roman sorti le 6 février 2019)
3. *La cage dorée*, Camilla Läckberg (polar sorti le 11 avril 2019)

Livres enfants les plus empruntés :

1. *Mortèle Adèle, T4. J'aime pas l'amour*, M. Tan (BD jeunesse 2013)
2. *Mortèle Adèle, T5 Poussez-vous les moches*, M. Tan (BD jeunesse 2013)
3. *Aaah ! pas le dentiste !* Stéphanie Black (Album jeunesse 2012)

Livres CD les plus empruntés :

1. *Pierre et le loup et le jazz*, The amazing Keyston Big band et Denis Podalydès (2018)
2. *Emilie Jolie*, Philippe Chatel (2011)
3. *3 nouveaux contes de princesses*, Marlène Jobert (2014)

CD les plus empruntés :

1. *Disney, les 50 plus belles chansons* (2018)
2. *Racine Carrée*, Stromae (2013)
3. *Claudio Capéo*, Claudio Capéo (2016)
- 3'. *Apprendre les tables de multiplication en chantant*, Antoine de Bradandère (2017)

Fonds propre

La composition du fonds propre se fait par les acquisitions dont le budget est fixé par la Ville de Bouzonville.

Fonds propre de l'Espace Culturel

	Livres	Audios	Electros	Périodiques	Total
Adultes	3 105	412	4	569	4 090
Enfants	4 096	29	0	314	4 439
Total	7 201	441	4	884	8 530

Nouvelles acquisitions ou dons durant l'année

	Livres	Audios	Electros	Périodiques	Total
Adultes	253	7	0	345	605
Enfants	320	0	0	155	375
Total	573	7	0	500	1 080

Documents éliminés ou perdus durant l'année

	Livres	Audios	Electros	Périodiques	Total
Adultes	88	0	0	315	403
Enfants	22	0	0	121	143
Total	110	0	0	436	546

Recettes propres

La cotisation annuelle pour les adultes est fixé à 5€. Les groupes et les enfants bénéficient de la gratuité. Cette politique tarifaire permet une large ouverture à tous les publics.

Ainsi en 2019, les recettes propres ont généré des recettes de 1 775,50 €

Animations

L'Espace Culturel de Bouzonville présente chaque mois un ensemble d'animations gratuites pour tous les publics.

L'objectif de ces animations est d'ouvrir les lecteurs ou les non-lecteurs à différents rendez-vous culturels. Il s'agit de rencontres, lectures, conférences, ateliers pratiques, expositions accessibles pour tous les âges.

Ces animations permettent d'ouvrir à de nouveaux publics et de créer de vrais rendez-vous culturels de qualité pour le public.

En 2019, l'Espace Culturel de Bouzonville a organisé 56 rendez-vous culturels répartis sur toute l'année et ciblant toutes les différentes catégories d'âge. Parmi les rendez-vous phares de l'année, nous énumérons :

- La nuit de la lecture
- Les murder party de juin et octobre
- La fête de la musique
- Les apéro-littéraires et rencontres d'auteurs,...

Établissements scolaires

L'Espace Culturel de Bouzonville travaille en partenariat avec les écoles de Bouzonville :

- Groupe Scolaire Pol Grandjean (maternelle et primaire)
- Institut de la Providence (maternelle et primaire)
- Collège Adalbert

Avec des accueils privilégiés en dehors des heures d'ouverture au public, tout au long de l'année, des thématiques sont développés en accord avec les enseignants. L'objectif est d'éveiller à la lecture tout en familiarisant les élèves à l'Espace Culturel.

L'aspect ludique est mis en avant dans le cadre des activités dédiées et les classes sont également mis à contribution pour participer une fois dans l'année au concours Mosel'lire. En 2019, les classes de Madame Divo (1^{er} prix) et de Madame Moreau (2^e prix), du Groupe Scolaire Pol Grandjean ont été lauréats grâce à leur travail pédagogique avec l'Espace Culturel.

La classe de 6^e de Madame François, du collège Adalbert a également reçu deux récompenses. La première collective dans une catégorie supérieure (5^e et 4^e) et une seconde récompense individuelle pour les travaux d'une élève.

Indépendamment des partenariats avec les établissements bouzonvillois, l'Espace Culturel permet à des écoles environnantes de bénéficier une fois dans l'année d'une visite découverte du lieu en fonction de la disponibilité sur le planning. En 2019, le Kindergarten de Rehlingen-Siersburg est venu visiter l'établissement et a bénéficié de lectures en français.

En partenariat avec le rectorat, la ville de Bouzonville, les classes de maternelle du groupe scolaire Pol Grandjean, l'école maternelle de Vaudreching et deux artistes, un travail pédagogique et artistique qui a abouti à une exposition à l'été 2019.

Palmarès Mosel'lire :

- 3^e prix partenariat pour la classe de Céline Moreau (5-7 ans), Pol Grandjean
- 1^{er} prix partenariat pour la classe de Claudine Divo (7-9 ans), Pol Grandjean
- 1^{er} prix partenariat pour la classe d'Isabelle François (13-15 ans), Collège Adalbert
- 2^e prix individuel pour Lynaël Clarus, élève de la classe de 6^e d'Isabelle François (11-13 ans) du Collège Adalbert

Nombre	Crèche	Écoles	Collèges	Lycées	TOTAL
Classes	2	30	2	1	35
Accueils de classes	18	121	14	1	154
Populations	720	2 755	448	60	3 983

Multi-accueil l'îlot-tendresse

Comme l'an passé, l'Espace Culturel intervient une fois par mois sur des thématiques définies en collaboration avec l'équipe du multi-accueil pour éveiller les plus petits à la lecture. Par ailleurs il est désormais permis aux enfants de se rendre à l'Espace Culturel une fois par mois également. Ainsi ce sont deux rendez-vous mensuels qui sont pris avec les enfants du multi-accueil pour les familiariser à la lecture.

Budget acquisitions

L'Espace Culturel a bénéficié d'un budget d'acquisition de 9 200 € auquel s'ajoute des factures imputées à l'exercice 2018 mais payées en 2019, soit 2 030,63 €. Il ne s'agit pas d'une augmentation de budget mais d'un transfert d'une année à l'autre.

Livres

ADULTES	6 689,00 €
Romans généraux	2 870,33 €
Romans policiers	1 069,36 €
Romans SF	261,31 €
Romans langues étrangères	47,17 €
Romans gros caractères	962,25 €
Livres-lus	119,21 €
Documentaires	507,96 €
BD-Mangas	851,41 €
CD	- €
JEUNES	2 998,24 €
TOUT-PETITS albums	405,76 €
ENFANTS documentaires	252,13 €
ENFANTS albums	738,78 €
ENFANTS romans langues étrangères	14,56 €
ENFANTS romans	579,24 €
ENFANTS contes	- €
ENFANTS BD-mangas	505,63 €
ENFANTS livres-CD	134,63 €
ENFANTS Kamishibai	- €
ADOLESCENTS romans	367,51 €
ADOLESCENTS documentaires	- €
ADOLESCENTS BD-mangas	- €
ABONNEMENTS	1 543,08 €
ViaPresse	360,08 €
France Publications	752,00 €
Bayard	431,00 €
AJUSTEMENT EXERCICE 2018	-2 030,63 €
TOTAL	9 199,69 €

Budget animations

L'Espace Culturel a disposé d'un budget animation de 5 500 € réparti comme suit :

Animations culturelles

EXPOSITIONS	- €
Location	- €
Matériel	- €
ATELIERS_ANIMATIONS	3 824,89 €
Cachet	2 521,00 €
Matériel	1 303,89 €
COMMUNICATION	- €
Signalétique	- €
Impression	- €
BÉNÉVOLES	521,07 €
Frais	521,07 €
AUTRES	1 489,20 €
Imputation comptable *	1 489,20 €
Autres frais	0
TOTAL (hors imputation comptable) *	4 345,96 €

* Les imputations comptables se répartissent sur deux factures dédiées au nettoyage des vitres. La première chez Caronet (1 009,20 €) et la seconde chez Kan nettoyage maintenance (480 €). Pour un totale de 1 489,20 €.

Le budget animation a atteint 5 835,16 € en comptabilisant ces deux imputations comptables.

Annexe 2

Règlement intérieur en matière d'attribution des marchés

Version consolidée au 9 mars 2020

Montant de la dépense	Description de la procédure	Publicité				Adjudication
		Affichage en Mairie	Site Internet municipal	Journal d'annonce légale	BOAMP - JOUE	
0 à 40 000 € HT	Commande directe sans publicité préalable					Autorité territoriale seule
40 000 € à 90 000 € HT	Procédure adaptée avec offre dématérialisée (MAPA)	x	x			Autorité territoriale le cas échéant sur avis d'un comité technique consultatif ad hoc
De 90 000 à 214 000 € HT pour les fournitures et services et de 90 000 à 5 350 000 € HT pour les travaux		x	x	Journal d'annonce légale ou BOAMP		
Au delà de 214 000 € HT pour les fournitures et services et de 5 350 000 € HT pour les travaux	Appel d'offres avec offre dématérialisée	x	x	x	x	Commission d'appel d'offres

Annexe 3

STATUTS

Article 1 : La Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières est composée des communes suivantes :

ALZING, ANZELING, APACH, BIBICHE, BOUZONVILLE, BRETTNACH, CHEMERY LES DEUX, COLMEN, CONTZ-LES-BAINS, DALSTEIN, EBERSVILLER, FILSTROFF, FLASTROFF, FREISTROFF, GRINDORFF-BIZING, GUERSTLING, HALSTROFF, HAUTE-KONTZ, HEINING LES BOUZONVILLE, HESTROFF, HOLLING, HUNTING, KERLING-LES-SIERCK, KIRSCH-LES-SIERCK, KIRSCHNAUMEN, LAUMESFELD, LAUNSTROFF, MANDEREN-RITZING, MENSKIRCH, MERSCHWEILLER, MONTENACH, NEUNKIRCHEN LES BOUZONVILLE, REMELFANG, REMELING, RETTEL, RUSTROFF, SAINT FRANCOIS LACROIX, SCHWERDORFF, SIERCK LES BAINS, VAUDRECHING, WALDWEISTROFF, WALDWISSE.

Article 2 : La communauté de communes a pour objet d'associer, pour une durée illimitée, les communes membres au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet commun de développement et d'aménagement.

Article 3 : Le siège de la communauté de communes est fixé à l'Hôtel communautaire, 3 bis rue de France 57320 Bouzonville.

Article 4 : La communauté de communes est administrée par un conseil communautaire composé de délégués des communes membres selon les règles de répartition suivantes :

ALZING	1
ANZELING	1
APACH	2
BIBICHE	1
BOUZONVILLE	10
BRETTNACH	1
CHEMERY LES DEUX	1
COLMEN	1
CONTZ-LES-BAINS	1
DALSTEIN	1
EBERSVILLER	2
FILSTROFF	1
FLASTROFF	1
FREISTROFF	2
GRINDORFF-BIZING	1
GUERSTLING	1
HALSTROFF	1
HAUTE-KONTZ	1
HEINING LES BOUZONVILLE	1
HESTROFF	1
HOLLING	1
HUNTING	1
KERLING-LES-SIERCK	1

KIRSCH-LES-SIERCK	1
KIRSCHNAUMEN	1
LAUMESFELD	1
LAUNSTROFF	1
MANDEREN-RITZING	1
MENSKIRCH	1
MERSCHWEILLER	1
MONTENACH	1
NEUNKIRCHEN LES BOUZONVILLE	1
REMELFANG	1
REMELING	1
RETTEL	1
RUSTROFF	1
SAINT FRANCOIS LACROIX	1
SCHWERDORFF	1
SIERCK LES BAINS	4
VAUDRECHING	1
WALDWEISTROFF	1
WALDWISSE	2

Soit 58 sièges au total (à compter du prochain renouvellement du conseil communautaire)

Article 5 : Le conseil communautaire désigne en son sein un bureau composé d'un président et de vice-présidents dont le nombre est fixé par délibération.

Le Président et le bureau peuvent recevoir des délégations du conseil communautaire.

Le Président peut déléguer tout ou partie de ses fonctions aux vice-présidents.

Article 6 La Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières est membre des syndicats suivants :

- Sydeme (pour les communes de l'ex-CCB)
- Sydelon (pour les communes de l'ex-CC3F)
- Syndicat mixte Moselle Fibre (l'ensemble des communes membres)
- Syndicat mixte Europort (l'ensemble des communes membres)
- Syndicat mixte du SCOT de l'agglomération thionillois (l'ensemble des communes membres)
- Syndicat mixte des Eaux Vives des 3 Niefs
- Syndicat mixte des Bassins Versants Nord Mosellans-Rive Droite
- Syndicat mixte Moselle Aval
- Syndicat interdépartemental à vocation unique Fourrière du Joli-Bois de Moineville pour l'ensemble des communes membres

Par dérogation aux dispositions de l'article L5214-27 du CGCT, la communauté de communes Bouzonvillois-Trois Frontières pourra adhérer à un syndicat mixte sur simple délibération du conseil communautaire.

Article 7 Compétences de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières

COMPETENCES OBLIGATOIRES

La communauté de communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

1. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme intercommunal, plan local

- d'urbanisme ; document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; création aménagement et gestion de zones d'activités situées hors périmètre communautaire mais présentant un intérêt pour l'ensemble des communes membres.
2. Actions de développement économique dans les conditions prévues de l'article L. 4251-17 ;
 3. Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
 4. Promotion touristique, dont la création d'offices de tourisme ;

Relèvent de l'intérêt communautaire :

- La zone artisanale Ecopôle à Bouzonville
 - La zone artisanale de Rettel
 - La mise en œuvre en partenariat avec la région d'une politique d'aides directes aux petites entreprises et à l'artisanat
 - La gestion de l'Office de Tourisme communautaire
 - La création, l'entretien et la promotion d'itinéraires de randonnée
 - Le soutien/promotion de l'offre d'hébergement touristique
 - Le soutien aux manifestations et associations touristiques d'intérêt communautaire
5. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
 6. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
 7. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- Exploitation des déchetteries de Bouzonville, Halstroff et Rettel
8. Assainissement (au plus tard au 1^{er} janvier 2026) ;
 9. Eau (à compter du 1^{er} janvier 2026).

COMPETENCES OPTIONNELLES

1^{er} groupe : protection et mise en valeur de l'environnement :

1. Promotion, valorisation, éducation et sensibilisation du public à l'environnement. Favoriser et soutenir toute action de préservation, de surveillance et de gestion des milieux naturels.

Relève de l'intérêt communautaire :

- Le fonctionnement de la Maison de la Nature du Pays de Sierck
- La mise en œuvre d'une politique d'aides directes au secteur agricole

2^{ème} groupe : politique du logement et du cadre de vie :

1. Mise en œuvre d'une politique de rénovation urbaine, de lutte contre la précarité énergétique, mise en valeur du patrimoine bâti par le biais des opérations de ravalement de façades.
2. Mise en œuvre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) ;
3. Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et développer les structures d'accueil collectif

Relève de l'intérêt communautaire :

- la gestion de la Résidence des Trois Frontières à Rustroff

4. Aménagement numérique du territoire

3^{ème} groupe : construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs :

1. Equipements relevant de l'intérêt communautaire
 - Le centre aquatique à Bouzonville ;
 - Le terrain de football synthétique à Rémeling et ses vestiaires ;
 - Les skate-parks à Grindorff-Bizing et Sierck les Bains
2. Soutien aux associations reconnues d'intérêt communautaire dans les domaines sportif, culturel et social.
3. Développement d'activités sportives et culturelles

4^{ème} groupe : création, aménagement et entretien de la voirie :

1. Voiries actuelles relevant de l'intérêt communautaire :
 - La voie d'accès à la Maison de la Nature du Pays de Sierck à Montenach ;
 - La voie d'accès au multi-accueil Les P'tites Pousses à Apach ;
 - La voirie de la zone artisanale Ecopôle à Bouzonville ;
 - La voirie de l'extension de la zone artisanale de Rettel.

COMPETENCES FACULTATIVES

1. Petite enfance :

Relève de l'intérêt communautaire :

- La gestion d'un Relais Assistants Maternels (RAM) ;
- La création, la gestion et l'entretien de structures d'accueil de la petite enfance (les P'tites Pousses et l'Ilot Tendresse)
- L'organisation d'un service d'accueil enfants-parents

2. Soutien à l'enseignement

- Relations avec l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises publiques et privées et tout organisme concerné par l'enseignement supérieur ;

Promotion par tous les moyens jugés appropriés, y compris financiers, de l'implantation et du développement de structures universitaires sur les territoires communautaires et, plus largement avec les EPCI voisins, promotion d'implantations de type universitaire sur le territoire nord-mosellan,

Soutien, sous toutes ses formes, des activités de recherche dans tous les domaines et notamment les activités impliquant la collaboration des structures universitaires.

- Prise en charge des frais de fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASSED) ;
- Prise en charge des frais de fonctionnement des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)

3. Fourrière animale
- 4 Entretien des pistes cyclables des berges de la Moselle
- 5 Création et gestion de maisons de services

Annexe 4 - compte administratif 2019

Chap	N°	Article	Libellé	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019
011	1	6042	Achat de prestations de services (cantine)	33 645,33	56 000,00	34 860,91	43 000,00	41 405,26
	2	60611	Eau et assainissement	30 216,96	32 000,00	31 414,21	32 000,00	24 079,75
	3	60612	Energie et electricité	164 233,10	177 800,00	262 427,14	185 000,00	207 236,90
	4	60621	Combustibles	61 082,94	60 000,00	51 739,70	61 000,00	60 386,46
	5	60622	Carburant	15 547,01	14 000,00	10 915,31	15 000,00	14 895,04
	6	60631	Fournitures d'entretien	15 581,54	16 500,00	19 032,32	18 000,00	13 347,39
	7	60632	Petit équipement	25 441,86	20 000,00	19 832,19	19 000,00	20 175,07
	8	60633	Fournitures de voirie	4 041,81	4 500,00	13 004,87	6 500,00	-699,57
	9	60636	Vêtements de travail	4 226,46	4 300,00	4 441,51	4 500,00	3 943,27
	10	6064	Fournitures administratives	6 259,15	6 500,00	5 350,91	5 500,00	6 982,19
	11	6065	Achat de livres bibliothèques	8 115,29	8 500,00	7 800,32	9 200,00	9 171,12
	12	6067	Fournitures scolaires	8 018,64	8 750,00	7 341,70	8 000,00	8 333,55
	13	6068	Autres matières et fournitures	21 890,99	22 000,00	16 815,90	18 000,00	19 026,26
	14	611	Contrats de prestations de service	93 772,85	90 000,00	100 600,39	101 300,00	104 062,15
	15	6122	Crédit bail mobilier	2 716,35	2 750,00	2 507,40	2 750,00	2 507,40
	16	6135	Locations mobilières	172,58	500,00	1 031,85	1 200,00	9 887,76
	17	615221	Entretien réparations bâtiments publics	44 114,68	35 000,00	37 572,48	38 000,00	21 142,75
	18	615231	Entretien et réparations de voirie	13 884,92	14 000,00	13 034,24	14 000,00	25 061,39
	19	61524	Entretien de bois et forêts	20 144,46	22 000,00	17 717,18	10 000,00	17 698,78
	20	61551	Entretien matériel roulant	16 284,44	25 000,00	24 693,05	20 000,00	12 699,29
	21	6156	Maintenance	57 740,43	58 000,00	44 031,47	45 000,00	36 486,01
	22	616	Primes d'assurance	40 030,33	41 000,00	40 599,02	42 000,00	42 180,04
	23	6182	Documentation générale	862,79	1 000,00	855,95	900,00	959,70
	24	6184	Formation des agents	3 300,00	5 500,00	1 897,00	4 000,00	2 110,00
	25	6225	Indemnité au comptable et régisseurs	231,26	1 000,00	705,64	1 000,00	1 532,88
	26	6226	Honoraires	1 800,00	2 000,00	0,00	2 000,00	1 800,00
	27	6231	Annonces et insertions	0,00	1 000,00	3 352,56	3 500,00	604,97
	28	6232	Fêtes et cérémonies	9 363,08	10 000,00	10 302,70	10 000,00	11 893,83
	29	6236	Catalogues et imprimés	5 737,57	6 000,00	4 106,50	4 500,00	4 089,44
	30	6237	Publications	7 371,82	8 000,00	5 280,00	6 000,00	5 686,80

011	31	6247	Transports collectifs	219 325,56	220 000,00	189 799,04	220 000,00	216 858,00
	32	6251	Voyages et déplacements	311,00	500,00	0,00	500,00	0,00
	33	6256	Mission agents	0,00	0,00	0,00	0,00	1 091,30
	34	6257	Réceptions	11 599,29	10 000,00	12 916,38	13 000,00	14 776,35
	35	6261	Frais d'affranchissement	4 688,98	5 500,00	2 964,90	2 850,00	4 431,08
	36	6262	Frais de telecommunications	24 268,68	24 000,00	22 091,51	22 000,00	22 631,91
	37	6281	Concours divers	3 087,22	3 100,00	3 097,01	3 000,00	2 997,65
	38	6282	Frais de gardiennage	1 526,51	2 400,00	6 252,12	2 000,00	2 642,81
	39	6288	Autres services extérieurs	26,84	100,00	75,82	100,00	7,74
	40	63512	Taxes foncières	25 040,68	25 100,00	25 211,00	25 500,00	25 692,00
	41	6354	Droits enregistrement et de timbre	0,00	0,00	210,00	250,00	382,00
	42	6355	Taxes et impôts sur les véhicules	276,00	500,00	276,00	300,00	276,00
	43	637	Autres impôts et versements assimilés	16 178,26	16 500,00	327,69	16 500,00	16 259,15
			TOTAL CHAPITRE	1 022 157,66	1 061 300,00	1 056 485,89	1 036 850,00	1 036 731,87

012	44	6332	Cotisations au FNAL	4 469,22	4 700,00	4 502,68	4 700,00	4 574,67
	45	6336	Cotisations CNFPT et CDG	14 298,23	15 000,00	14 406,30	15 000,00	14 762,70
	46	64111	Rémunération principale titulaires	845 317,77	835 500,00	838 321,73	856 875,00	925 046,42
	47	64112	NBI SFT et IR	12 921,53	13 500,00	11 139,97	12 000,00	9 837,91
	48	64118	Autres indemnités	149 559,14	158 950,00	131 023,21	140 000,00	44 500,84
	49	64131	Rémunération principale non titulaires	116 176,82	127 500,00	154 455,58	155 000,00	187 012,51
	50	64138	Autre indemnités non titulaires	0,00	0,00	690,60	1 000,00	481,00
	51	6417	Rémunération des apprentis	15 241,62	8 000,00	6 443,50	7 000,00	6 206,67
	52	6451	URSSAF	172 884,33	178 000,00	165 934,24	168 500,00	171 895,13
	53	6453	Caisses de retraite	235 761,85	243 000,00	233 037,53	238 500,00	233 259,98
	54	6454	ASSEDIC	7 070,98	7 500,00	7 246,66	8 000,00	7 548,52
	55	6455	Cotisations assurance personnel	48 555,36	25 000,00	33 806,54	38 000,00	36 793,61
	56	6456	FNC - Supl familial	1 055,00	1 100,00	2 224,00	2 225,00	3 734,00
	57	6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	516,00	250,00	200,00	200,00	105,00
	58	6475	Médecine du travail et pharmacie	8 964,88	9 000,00	7 012,11	7 500,00	6 717,52
	59	6488	Autres charges de personnel	8 268,94	8 500,00	9 278,80	10 000,00	8 902,15
			TOTAL CHAPITRE	1 641 061,67	1 635 500,00	1 619 723,45	1 664 500,00	1 661 378,63

014	60	7391178	Autres dégrèvements sur fiscalité directe	0,00	1 495,00	1 495,00	0,00	0,00
			TOTAL CHAPITRE	0,00	1 495,00	1 495,00	0,00	0,00
022	61	022	Dépenses imprévues	0,00	56,72	0,00	364,37	0,00
			TOTAL CHAPITRE	0,00	56,72	0,00	364,37	0,00
023	62	023	Virement à la section d'investissement	0,00	145 000,00	0,00	385 670,00	0,00
			TOTAL CHAPITRE	0,00	145 000,00	0,00	385 670,00	0,00
042	63	675	Valeur comptable immobilisations cédées	0,00	23 666,19	23 666,19	1,00	1,00
	64	6761	Différences positives sur réalisations	0,00	1 333,81	1 333,81	3 500,00	3 500,00
	65	6811	Dotation aux amortissements	178 971,12	194 500,00	183 309,72	195 000,00	191 411,11
			TOTAL CHAPITRE	178 971,12	219 500,00	208 309,72	198 501,00	194 912,11
65	66	651	Redevances concessions brevets	1 584,00	2 000,00	0,00	0,00	3 168,00
	67	6531	Indemnités de fonction Maire et adjoints	94 700,45	95 000,00	94 735,37	95 000,00	95 220,40
	68	6532	Frais de mission des élus	0,00	500,00	0,00	500,00	0,00
	69	6533	Cotisations de retraite des élus	3 644,17	3 700,00	3 647,64	3 700,00	3 840,44
	70	6535	Formation des élus	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00
	71	6451	Créance admise en non valeur	0,00	0,00	0,00	1 369,43	1 335,11
	72	6542	Créances éteintes	120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	73	6553	Contingent service incendie	130 973,41	131 000,00	130 973,41	131 000,00	130 423,41
	74	65548	Contribution organismes de regroupement	56 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	75	6558	Contingents et contributions obligatoires	51 117,96	52 000,00	46 627,96	47 000,00	41 112,96
	76	65736	Subvention de fonctionnement au CCAS	20 000,00	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00
	77	6574	Subvention fonctionnement associations	169 502,75	204 500,00	203 900,81	175 500,00	175 442,91
	78	65888	Charges diverses de la gestion courante	0,00	0,00	517,29	0,00	144,89
		TOTAL CHAPITRE	528 252,74	505 200,00	495 402,48	455 569,43	450 688,12	

66	79	66111	Intérêts - emprunts en cours	95 775,88	104 000,00	89 969,30	90 000,00	89 724,69
	80	66112	ICNE	-1 703,80	5 000,00	-1 795,24	0,00	-1 391,90
	81	665	escompte accordé	440,69	500,00	0,00	0,00	0,00
	82	6688	Autres charges financières	250,00	250,00	380,00	0,00	700,00
			TOTAL CHAPITRE	94 762,77	109 750,00	88 554,06	90 000,00	89 032,79
67	83	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 967,68	2 500,00	0,00	95 000,00	94 344,38
	84	6748	Subvention FISAC	-12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			TOTAL CHAPITRE	-10 032,32	2 500,00	0,00	95 000,00	94 344,38
68	85	6817	Dotations pour dépréciations	2 500,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
	86	6875	Provisions ensemble immobilier Sarrelouis	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	87	6875	Provisions équipements sportifs	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	88	6875	Provision peinture Pol Grandjean T2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			TOTAL CHAPITRE	152 500,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				3 607 673,64	3 681 801,72	3 469 970,60	3 926 454,80	3 527 087,90

CH	N°	Article	Libellé	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	
002	1	002	Résultat de fonctionnement reporté	146 924,70	100 300,72	100 300,72	298 108,37	298 108,37	
			TOTAL CHAPITRE	146 924,70	100 300,72	100 300,72	298 108,37	298 108,37	
013	2	619	Rabais et ristourne sur services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	3	6419	Remboursements rémunération du personnel	10 600,97	20 000,00	22 959,29	39 000,00	39 107,80	
			TOTAL CHAPITRE	10 600,97	20 000,00	22 959,29	39 000,00	39 107,80	
042	4	722	Etat des travaux en régie	0,00	25 000,00	0,00	15 000,00	0,00	
			TOTAL CHAPITRE	0,00	25 000,00	0,00	15 000,00	0,00	
70	5	7022	Produits forestiers - Coupe de bois	62 112,87	20 000,00	3 497,99	22 000,00	41 575,05	
	6	7023	Menus produits forestiers	5 187,00	5 000,00	4 116,00	4 200,00	3 402,00	
	7	70311	Concessions dans les cimetières	5 564,00	3 500,00	5 026,20	4 500,00	3 144,00	
	8	70312	Redevances funéraires	4 032,00	3 500,00	4 032,00	3 750,00	1 656,00	
	9	70323	Redevance occupation domaine public	2 742,00	1 500,00	2 678,00	11 500,00	12 154,09	
	10	7035	Locations droits chasse et pêche	0,00	4 500,00	3 068,50	3 000,00	0,00	
	11	7062	Redevances à caractère culturel	2 088,00	2 000,00	1 956,00	1 800,00	1 792,00	
	12	70631	Redevance à caractère sportif	9 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	
	13	7067	<i>211 - Dérogations scolaires maternelle</i>	12 700,00	9 000,00	7 450,00	7 250,00	6 500,00	
	14		<i>212 - Dérogations scolaires élémentaire</i>	10 800,00	5 000,00	7 200,00	7 000,00	6 300,00	
	15		<i>251 - Facturation périscolaire</i>	24 753,12	24 000,00	32 636,02	30 500,00	28 924,01	
	16		<i>252 - Cartes de transports scolaires</i>	34 692,33	32 000,00	31 759,85	29 000,00	31 832,00	
	17		<i>422 - NAP</i>	536,42	0,00	0,00	0,00	0,00	
	18		<i>61 - Transports vers club de l'amitié</i>	0,00	100,00	98,00	75,00	126,00	
	19	70688	Autres redevances et prestations	500,10	400,00	256,20	200,00	942,51	
	20	7078	Aures marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	418,70	
	21	7083	Locations diverses	722,20	500,00	1 049,10	500,00	557,80	
	22	70873	Reboursement par le CCAS	0,00	0,00	183,81	0,00	2 526,67	
	23	70878	Remboursements frais autres redevables	11 768,54	11 000,00	15 229,79	13 500,00	4 555,61	
	24	7088	Autres produits d'activité	2 380,00	2 500,00	25,00	0,00	645,00	
				TOTAL CHAPITRE	189 578,58	129 500,00	120 262,46	138 775,00	147 051,44

73	25	73111	Contributions directes	1 162 005,00	1 172 400,00	1 169 767,00	1 186 000,00	1 218 874,00
	26	7321	Attribution de compensation	1 296 431,36	1 295 000,00	1 293 661,78	1 295 000,00	1 454 634,20
	27	73221	FNGIR	44 935,00	44 000,00	44 887,00	44 000,00	44 887,00
	28	73223	FPIC	25 410,00	25 000,00	131 643,00	25 000,00	56 291,19
	29	7328	autres reversements de fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	372,00
	30	7336	Droits de place	46 474,73	47 000,00	47 116,82	46 500,00	48 531,37
	31	7351	Taxe sur l'électricité	26 527,73	22 000,00	20 793,72	20 000,00	20 721,14
	32	73681	Taxe sur les emplacements publicitaires	3 311,23	3 000,00	0,00	3 000,00	6 545,46
	33	7381	Taxe additionnelle droits de mutation et publicité	45 991,39	45 000,00	69 000,28	60 000,00	64 530,98
			TOTAL CHAPITRE	2 651 086,44	2 653 400,00	2 776 869,60	2 679 500,00	2 915 387,34

74	34	7411	DGF	145 227,00	129 500,00	129 785,00	114 500,00	114 994,00
	35	74121	DSR	132 132,00	151 500,00	151 577,00	174 000,00	174 599,00
	36	74126	Dotation compensation groupement communes	123 370,83	120 000,00	123 370,83	135 000,00	0,00
	37	74127	Dotation de péréquation	31 115,00	37 000,00	49 653,00	44 000,00	44 806,00
	38	74718	Autres participations de l'Etat	11 715,31	10 000,00	2 972,00	2 750,00	2 153,46
	39	7472	Participation Région	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	- 7 000,00
	40	7473	411 -Département - Gymnase	18 740,70	18 000,00	16 144,70	16 000,00	16 863,57
	41		321 - Département médiathèque	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	42	74758	CCB ULIS	8 089,45	12 000,00	10 479,51	15 000,00	18 809,20
	43	74758	CCB red électrique	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	44	7478	251 - Caf - subventions périscolaires	24 060,08	20 000,00	22 622,70	21 000,00	28 896,82
	45	74833	Etat compensation exonérations TP	1 411,00	0,00	0,00	0,00	12 186,00
	46	74834	Etat - Compensation exonérations de TF	3 472,00	3 000,00	3 084,00	3 200,00	3 248,00
	47	74835	Etat - Compensation exonérations de TH	44 879,00	40 000,00	47 737,00	50 500,00	51 137,00
	48	7484	Dotation de recensement	0,00	7 600,00	7 634,00	0,00	0,00
	49	7485	Dotation titres sécurisés	5 530,00	8 000,00	8 580,00	8 500,00	8 580,00
	50	7488	Autres attributions et participations	0,00	6 000,00	3 750,00	3 000,00	1 080,00
			TOTAL CHAPITRE	566 742,37	569 600,00	584 389,74	594 450,00	470 353,05

75	51	752	Revenus des immeubles	139 357,72	143 000,00	146 809,63	147 000,00	141 371,62
	52	7581	Produits divers de la gestion courante	3 332,87	2 500,00	1 785,00	1 750,00	7 960,07
	53	7588	Autres produits divers de la gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	137,99
			TOTAL CHAPITRE	142 690,59	145 500,00	148 594,63	148 750,00	149 469,68
76	54	761	Produits participation financière	1,65	1,00	1,95	1,00	2,10
			TOTAL CHAPITRE	1,65	1,00	1,95	1,00	2,10
77	55	7713	Libéralités reçues	73,90	0,00	0,00	0,00	22,00
	56	7714	Recouvrement sur créances en non valeur	0,00	0,00	4,17	0,00	71,30
	57	773	Mandats annulés ou atteints de déchéance	19 136,64	13 500,00	13 574,62	0,00	1 929,32
	58	775	Cessions d'immobilisations	0,00	25 000,00	25 000,00	3 501,00	3 501,00
	59	7788	Autres produits exceptionnels	20 741,23	0,00	2 763,68	8 000,00	9 446,06
			TOTAL CHAPITRE	39 951,77	38 500,00	41 342,47	11 501,00	14 969,68
78	60	7817	Reprise sur provisions	0,00	0,00	0,00	1 369,43	1 369,43
			TOTAL CHAPITRE	0,00	0,00	0,00	1 369,43	1 369,43
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				3 747 577,07	3 681 801,72	3 794 720,86	3 926 454,80	4 035 818,89

Ch	N°	Art	Libellé	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	RAR 2019
001	1	001	Report du déficit d'investissement	300 132,58	210 411,47	210 411,47	17 386,50	17 386,50	
			TOTAL CHAPITRE	300 132,58	210 411,47	210 411,47	17 386,50	17 386,50	0,00
020	2	020	Dépenses imprévues	0,00	29 060,24	0,00	3 670,00	0,00	
			TOTAL CHAPITRE	0,00	29 060,24	0,00	3 670,00	0,00	0,00
040	3	21**	Travaux en régie	0,00	25 000,00	0,00	15 000,00	0,00	
			TOTAL CHAPITRE	0,00	25 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
16	4	1641	Capital dette - emprunts en cours	314 376,05	317 000,00	309 887,94	348 250,00	348 235,41	
			TOTAL CHAPITRE	314 376,05	317 000,00	309 887,94	348 250,00	348 235,41	0,00
20	5	2031 / 562	Etude avenir collectif St Charles	7 610,48	30 000,00	17 280,00	12 720,00	12 240,00	
	6	2051	Concessions, brevets licences (logiciels)	0,00	0,00	0,00	19 330,00	7 552,80	
			TOTAL CHAPITRE	7 610,48	30 000,00	17 280,00	32 050,00	19 792,80	0,00
204	7	20422	Subventions équipements FISAC	28 276,24	18 423,76	15 414,73	0,00	0,00	
			TOTAL CHAPITRE	28 276,24	18 423,76	15 414,73	0,00	0,00	0,00
21	8	2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00	0,00
	9	2113	Terrains autres que voirie	2 441,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	10	21116	Cimetières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	11	/545	Allées carré musulman	0,00	18 100,00	17 202,05	0,00	0,00	0,00
	12	2118	Autres terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	13	/564	Rénovation pelouse stade	0,00	0,00	0,00	5 800,00	7 780,26	0,00
	14	2121	Plantations arbres (cimetières)	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	15	2128	Autres agencements de terrains	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	16	/478	remise en forme tennis non couvert	3 156,00	0,00	0,00	4 520,00	4 510,44	0,00
	17	/540	Clôture boulodrome	0,00	0,00	13 842,00	0,00	0,00	0,00
	18	/544	Connexion des mares de la Nied	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	11 760,00
	19	2135	Installations agencements bâtiments	47 072,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

21	20	/ni	Sous compteur eau stade municipal	0,00	541,30	541,30	0,00	0,00	0,00
	21	/ni	Dégazage chaudière perception	0,00	495,00	1 850,40	0,00	0,00	0,00
	22	/ni	Rénovation toiture	0,00	0,00	3 357,60	0,00	0,00	0,00
	23	/ni	étanchéité presbytère	0,00	0,00	0,00	1 212,00	1 212,00	0,00
	24	/ni	motorisation barrière complexe	0,00	0,00	0,00	8 900,00	0,00	8 748,00
	25	/ni	Rénovation éclairage groupe scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	2 698,08	0,00
	26	/ni	Moteurs ventilateurs médiathèque	0,00	0,00	0,00	0,00	2 595,60	0,00
	27	/243	Blocs de secours ecoles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 710,00	0,00
	28	/243	Norme électrique perception	0,00	0,00	0,00	0,00	2 688,00	0,00
	29	/457	Signalisation espace culturel	0,00	2 200,00	2 010,00	0,00	0,00	0,00
	30	/469	Travaux divers gendarmerie	0,00	20 000,00	0,00	9 780,00	10 610,40	0,00
	31	/534	armoie électrique gymnase	0,00	13 776,00	16 268,51	0,00	0,00	0,00
	32	/536	Mise aux normes cabinet médical	7 903,21	2 904,00	3 072,00	0,00	0,00	0,00
	33	/547	Chaudière gaz 1 rue du maréchal ney	0,00	15 000,00	0,00	14 477,53	15 120,08	0,00
	34	/548	Pompes chaudière gymnase	0,00	6 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	35	/549	Porte arrière gymnase	0,00	8 300,00	8 221,64	0,00	0,00	0,00
	36	/550	Etanchéité boulodrome	0,00	15 200,00	15 200,01	0,00	0,00	0,00
	37	/551	Mise en sécurité conservatoire	0,00	7 400,00	0,00	6 118,80	6 090,00	0,00
	38	/552	porte garage rue Alzing	0,00	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	39	/563	Mise aux normes électrique perception	0,00	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	40	/565	Motorisation barrière gare ecole	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00
	41	/566	5 armoires électriques	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00
	42	/567	eclairage complexe sportif	0,00	0,00	0,00	22 000,00	2 340,00	11 797,20
	43	/568	façade conservatoire	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	7 300,00
	44	/569	prte acces garage rue Alzing	0,00	0,00	0,00	4 700,00	0,00	4 320,66
	45	/570	Local IAB - Rue des Clos	0,00	0,00	0,00	2 050,00	2 016,00	0,00
	46	/571	Rénovations salles de classe	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	1 368,00
	47	2138	Acquisitions rue Eller	142 335,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	48	/519	achat chalets de noel	3 852,85	1 019,06	656,99	0,00	0,00	0,00
	49	2151	Réseaux voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	50	/ni	réfection chaussée heckling	0,00	0,00	0,00	0,00	1 261,20	0,00
	51	/538	Rue de la Moselle	0,00	0,00	18 045,60	0,00	0,00	0,00
52	/572	Enrobés rue des chênes	0,00	0,00	0,00	29 400,00	6 449,00	22 951,00	

21	53	/573	Rue de la prairie	0,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00	17 000,00
	54	/574	Impasse rue de Sarrelouis	0,00	0,00	0,00	27 000,00	0,00	24 851,70
	55	/575	Trottoirs rue de Sarrelouis gauche	0,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00	15 500,00
	56	/576	Chemin accès terrain boules	0,00	0,00	0,00	4 800,00	3 327,00	1 473,00
	57	/577	Trottoirs rue des chênes	0,00	0,00	0,00	6 700,00	0,00	6 500,00
	58	/578	Troitoirs rue des résistants droit	0,00	0,00	0,00	1 500,00	3 468,40	0,00
	59	2152	Installations de voirie	11 786,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	60	/ni	Bandes d'éveil square schumann	0,00	612,00	612,00	0,00	0,00	0,00
	61	/579	Mise aux normes feux rue Sarrelouis	0,00	0,00	0,00	11 500,00	10 587,05	0,00
	62	/580	Lanternes Heckling Impasse Henri II	0,00	0,00	0,00	8 000,00	4 620,00	3 360,00
	63	/581	Signalisation impasse du porche	0,00	0,00	0,00	900,00	897,35	0,00
	64	21531	Réseaux abductions eaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	65	/533	forage puits complexe sportif	14 388,00	27 000,00	26 892,00	0,00	0,00	0,00
	66	21532	Réseaux assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	67	/588	Mise à niveau avaloirs pont SNCF	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
	68	21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	69	/ni	réseau électrique complexe sportif	0,00	26 400,00	21 205,20	0,00	0,00	0,00
	70	/543	Lampadaire complexe sportif	0,00	2 100,00	1 440,00	0,00	0,00	0,00
	71	21561	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	72	21568	Outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	73	ni	Poteau incendie rue Aidling	1 598,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	ni	Poteau incendie rue de la forêt	0,00	0,00	2 816,55	0,00	0,00	0,00	
75	21571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	42 250,00	42 560,00	0,00	
76	/ni	Rénovation nacelle	7 132,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	/ni	Rénovation tracteur dir assistée	1 009,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	/554	Achat tracteur	0,00	21 325,00	21 324,00	0,00	0,00	0,00	
79	/556	rénovation camion paysagistes	0,00	6 751,21	6 555,94	0,00	0,00	0,00	
80	21578	Autres matériel et outillage voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
81	/590	Outillage divers	0,00	0,00	0,00	4 900,00	0,00	0,00	
82	2158	Autres installations matériels techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
83	/ni	Sèche linge salle des fêtes	499,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
84	/542	abri bus fontaine de Heckling	0,00	11 700,00	11 658,12	0,00	0,00	0,00	

21	85	/555	outillage ateliers	0,00	12 000,00	720,00	0,00	0,00	0,00
	86	/557	auto laveuse salle des fêtes	0,00	9 500,00	6 263,36	0,00	0,00	0,00
	87	/558	meublier urbain environnemental	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	88	/582	matériel électrique espaces verts	0,00	0,00	0,00	3 000,00	2 973,34	0,00
	89	2181	Installations aménagements divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	90	/583	Consolidation mur clôture kayak	0,00	0,00	0,00	7 000,00	5 500,00	0,00
	91	/584	reprofilage schiste city stade Aidling	0,00	0,00	0,00	4 900,00	0,00	0,00
	92	2183	Matériel bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	93	/ni	Terminaux de géo verbalisation	0,00	2 360,00	2 356,92	0,00	0,00	0,00
	94	/ni	Flotte portables	0,00	0,00	0,00	0,00	1 738,08	0,00
	95	/ni	ordinateur portable service voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	694,90
	96	/ni	MAJ OS vidéo protection	0,00	0,00	0,00	2 450,00	0,00	2 796,00
	97	/502	serveur supplémentaire vidéo protection	0,00	3 000,00	2 946,00	5 650,00	0,00	2 810,40
	98	/585	5 photocopieuses	0,00	0,00	0,00	12 500,00	13 910,78	2 860,00
	99	2184	Mobilier	9 426,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	100	/ni	Panneau affichage	0,00	0,00	395,50	0,00	0,00	0,00
	101	/ni	visualisateur G5 P2V école élémentaire	0,00	0,00	0,00	1 943,90	1 943,90	0,00
	102	/553	restauration crèche	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	103	/559	Mobilier classe Pol Grandjean	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	104	/586	Equipements divers Salle des fêtes	0,00	0,00	0,00	9 500,00	0,00	0,00
	105	/587	Restauration rêche	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
106	2188	Autres immobilisations corporelles	66,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
107	/ni	lave linge école primaire	0,00	0,00	0,00	0,00	376,50	0,00	
108	560	meublier urbain sécurité	0,00	4 500,00	2 220,00	2 253,12	2 253,12	0,00	
109	561	Micro sans fil salle des fêtes	0,00	1 315,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
110		TOTAL CHAPITRE	253 867,82	260 198,57	207 673,69	460 705,35	236 236,58	151 090,86	

23	111	2313	Immobilisations en cours - bâtiments	960,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	112	344	Restauration abbatiale	0,00	24 011,94	23 993,80	0,00	0,00	0,00
	113	528	Création service périscolaire	960,00	859 000,00	17 400,96	841 599,04	37 210,94	804 388,10
	114	2315	Immobilisations en cours - voirie	44 870,61	5 898,19	0,00	0,00	0,00	0,00
	115	532	Horloges éclairage public	0,00	26 600,00	0,00	26 600,00	30 504,00	0,00
	116	538	Enrobés rue de la Moselle	0,00	18 045,60	0,00	0,00	0,00	0,00
	117	539	rénovation pont Aidling	0,00	49 000,00	49 800,00	0,00	0,00	0,00
	118	540	Clôture boulodrome	0,00	14 105,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	119	541	Impasse Sainte Véronique	0,00	23 000,00	17 272,20	0,00	0,00	0,00
	120	238 454	Acomptes forfaitaires parc Nied	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			TOTAL CHAPITRE	45 830,61	1 019 660,73	108 466,96	868 199,04	67 714,94	804 388,10
				950 093,78	1 909 754,77	869 134,79	1 745 260,89	689 366,23	955 478,96

Ch	N°	Art	Libellé	CA 2017	Total BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	RAR 2019
021	1	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	145 000,00	0,00	385 670,00	0,00	0,00
			TOTAL CHAPITRE	0,00	145 000,00	0,00	385 670,00	0,00	0,00
024	2	024	Produit des cessions	0,00	0,00	0,00	-1,00	0,00	0,00
			TOTAL CHAPITRE	0,00	0,00	0,00	-1,00	0,00	0,00
040	3	192	Différences positives sur cessions immo	0,00	1 333,81	1 333,81	3 500,00	3 500,00	0,00
	5	2111	Cession valeur acquisition terrain	0,00	23 666,19	23 666,19	1,00	1,00	0,00
	6	28**	Amortissements	178 971,12	194 500,00	183 309,72	195 000,00	191 411,11	0,00
			TOTAL CHAPITRE	178 971,12	219 500,00	208 309,72	198 501,00	194 912,11	0,00
10	7	10222	FCTVA	77 735,28	160 000,00	169 618,68	25 000,00	29 974,04	0,00
	8	10223	Taxe locale équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	9	10226	Taxe d'aménagement	4 254,36	3 000,00	2 022,45	2 000,00	618,18	0,00
	10	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	265 234,17	39 602,71	39 602,71	26 641,89	26 641,89	0,00
			TOTAL CHAPITRE	347 223,81	202 602,71	211 243,84	53 641,89	57 234,11	0,00
13	11	1321 381	Subvention commerçants FISAC	0,00	18 423,06	15 414,73	0,00	0,00	0,00
	13	1321 509	Subvention DETR étanchéité école	8 092,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	14	1321 528	Subvention periscolaire DETR	0,00	122 600,00	36 780,00	85 820,00	0,00	85 820,00
	15	1322 381	Subvention régionale FISAC	24 847,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	17	1323 454	Dotation pacte57 - Parc de la Nied	102 237,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	18	1323 528	Subvention periscolaire AMITER	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00
	19	1328 528	nouveau periscolaire CAF	0,00	261 629,00	0,00	261 629,00	0,00	261 629,00
	20	1328 517	subvention agence eau broyeur	10 543,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			TOTAL CHAPITRE	145 720,17	582 652,06	52 194,73	527 449,00	0,00	527 449,00
16	21	1641	Emprunt en euros	50 000,00	760 000,00	380 000,00	580 000,00	580 000,00	0,00
	22	165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			TOTAL CHAPITRE	50 000,00	760 000,00	380 000,00	580 000,00	580 000,00	0,00

	23	238 454	Régularisation avances forfaitaires	18 462,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			TOTAL CHAPITRE	18 462,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENTS				740 377,21	1 909 754,77	851 748,29	1 745 260,89	832 146,22	527 449,00